

Crédits relatifs à l'accompagnement au déploiement des Projets Sportifs Territoriaux Auvergne-Rhône-Alpes - 2022

Crédits disponibles

	Hors PSF	Lutte vs Violences Sexuelles
National	6 550 000 €	950 000 €
Auvergne- Rhône-Alpes	484 000 €	50 000 €

Principales modalités

Bénéficiaires possibles :

Les structures éligibles au financement ANS au titre de la campagne PST (cf. Annexe V de la note de l'ANS) sauf :

- Les clubs et associations sportives affiliées à une fédération en PSF ou ayant une stratégie de labellisation, les ligues ou comités régionaux, les CROS/CDOS : ces structures ne sont éligibles dans le cadre de ces crédits que pour des actions portant sur le SRAV ou la prévention des violences sexuelles dans le sport
- Les collectivités : éligibles dans le cadre de ces crédits que pour des actions portant sur la déclinaison territoriale de la gouvernance du sport

Date limite de dépôt des dossiers sur LeCompteAsso : 30 juin 2022

Type d'actions

Enveloppe intégrant	Types d'actions	Crédits affectés
Déploiement de la déclinaison territoriale de la gouvernance du sport	Crédits réservés à l'élaboration du projet sportif de territoire et au fonctionnement de la conférence régionale du sport	50 000 €
Soutien des actions portées par des associations n'entrant pas dans le dispositif des Projets Sportifs Fédéraux (PSF)	<ul style="list-style-type: none"> - Actions visant l'accompagnement et le soutien de la vie associative - Actions de promotion du sport santé - Actions en faveur du développement de l'éthique et de la citoyenneté, notamment en matière de prévention des discriminations et de toute forme de violence 	434 000 €

Soutien au dispositif « savoir rouler à vélo » (SRAV)	Organisation de stages SRAV quel que soit le bloc concerné : <ul style="list-style-type: none"> - L'achat de petits matériels devra nécessairement être associé à au moins un stage SRAV - Priorité aux actions réalisées sur temps périscolaire ou extrascolaire ⇨ Prendre connaissance des informations complémentaires au chapitre suivant de la présente fiche	
Lutte contre les dérives et les violences sexuelles dans le sport	Actions en faveur de la prévention des violences sexuelles dans le sport	50 000 €

Informations complémentaires SAVOIR ROULER A VELO

RAPPELS DES MODALITES DU DISPOSITIF

- Objectif : généraliser l'apprentissage de la pratique du vélo en autonomie
- Destiné aux enfants de 6 à 12 ans
- 3 blocs de compétences soit 10h :
 - Savoir pédaler – maîtriser les fondamentaux du vélo
 - Savoir circuler – découvrir la mobilité à vélo en milieu sécurisé
 - Savoir rouler à vélo – circuler en situation réelle
- Tout intervenant est soumis à l'obligation d'honorabilité en application des articles L.212-9 et L.322-1 du code du sport
- Déclarer ses interventions sur le portail [« savoir rouler à vélo »](#)

Retrouvez les ressources et modalités sur le portail [« savoir rouler à vélo »](#).

ATTESTATIONS

Les stages SRAV donnent lieu à la **délivrance d'attestations** aux enfants formés. Celles-ci seront à éditer à partir du portail « savoir rouler à vélo » du ministère chargé des sports.

EVALUATION

Ce dispositif fait l'objet d'un suivi étroit par le ministère chargé des sports. Dans ce cadre, le bilan des actions financées au titre du SRAV se fera en 2 parties :

- Dépôt du **compte-rendu financier sur Le Compte Asso** (évaluation qualitative et financière)
- **Saisie des informations** sur les actions réalisées **sur le portail « savoir rouler à vélo »** / onglet « je déclare une intervention »

L'action ne sera considérée comme terminée qu'une fois ces deux conditions remplies.